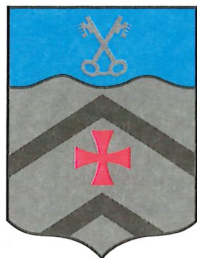


MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D282024

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
17/05/2024

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 24 mai 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –  
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence –  
M RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à  
Mme ROBIN Pascale, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX  
Bertrand, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde,

Arrivé en cours : M. NILLON Christophe arrivé à la 5<sup>ème</sup> question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

**Création allée – terrain de foot**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise en enrobé d'une allée entre les deux terrains de foot pour un montant de 9 781.75 € HT soit 11 738.10 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA, dans le cadre du marché à bon de commandes.

**Travaux de voirie – Chemin du Moulin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de réfection de voirie, Chemin du Moulin pour un montant de 8 466.40 € HT soit 10 159.68 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA, dans le cadre du marché à bon de commandes.

**Travaux de voirie – Rue du Palachin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de réfection de voirie, Rue du Palachin pour un montant de 11 663.24 € HT soit 13 995.89 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA, dans le cadre du marché à bon de commandes.

**Enfouissement – Rue du Chemin Vieux**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé deux plans de financement auprès du SIEA pour l'enfouissement des réseaux électriques pour un reste à charge pour notre commune de 288 058.33 € et pour l'enfouissement des réseaux télécommunication pour un reste à charge pour notre commune de 60 265.00 € pour la Rue du Chemin Vieux.

notre commune de 60 265.00  
001-210103206-20240524-D282024-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

**Grilles de défense – Salle Limorin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fabrication et la pose de 5 grilles de défense pour les fenêtres de la Salle Limorin pour un montant de 4 800.00 € auprès de la métallerie Rozier.

**Suppression branchement électricité Maison – Route de Pont de Veyle**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la suppression du branchement ENEDIS de l'ancienne maison des médecins située à côté du stade de foot, préalablement à la démolition pour un montant de 332.40 € TTC auprès d'ENEDIS.

**Désamiantage Maison – Route de Pont de Veyle**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le désamiantage de l'ancienne maison des médecins située à côté du stade de foot, préalablement à la démolition pour un montant de 16 485.00 € HT soit 19 782.00 € TTC auprès de la société Pro Amiante.

**Démolition Maison – Route de Pont de Veyle**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la démolition de l'ancienne maison des médecins située à côté du stade de foot pour un montant de 17 142.50 € HT soit 20 776.72 € TTC auprès de l'entreprise Cortambert.

**Bornes bois rondes – Rue de la Croix Verte**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour l'achat de bornes en bois pour l'aménagement de la Croix Verte pour un montant de 652.70 € HT soit 783.24 TTC auprès de la société CHALLENGEV.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges, le 28 mai 2024

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX